

SARA
HERRIKO ETXEA



SARARI BALHOREAREN
ETA LEYALTASUNAREN
SARIA EMANA
LIIIS XIV-EK 1693-AN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni, à la salle du conseil en Mairie de SARE, le jeudi 30 avril 2026 à 20 heures.

Etaient présents : M. AGESTA Sébastien, M. ARIZCORRETA Ramuntxo, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY Aurélie, M. BRISSON Mathieu, Mme CAMARERO Maria Trinidad, M. ELIZALDE Jean-Michel, Mme ERRANDONEA Maria Carmen, Mme GARBISO Sophie-Andrée, Mme GOYENETCHE Maialen, Mme GRILLARD Claire, M. HIRIGOYEN Pierre, M. JAUREGUI-BASURCO Patxi, M. LARRALDE Jean-Baptiste, M. LEFRANC Panpi, Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme MOCORREA Sabine, M. ZUNDA Nicolas et M. ZUNDA Xavier.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Marie-Françoise à Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme BERASATEGUY Maritxu à Mme GARBISO Sophie-Andrée, M. LASAGA Alphonse à M. ZUNDA Nicolas, Mme SAINT-MARTIN Amaya à M. BARNEIX Stéphane.

Etai(en)t excusé(es) : Mme AGUIRRE Marie-Françoise, Mme BERASATEGUY Maritxu, M. LASAGA Alphonse, Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Etai(en)t absent(es) : /

Conseillers municipaux : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 4

Excusé(e)s : 4

Absent(e)s :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie BERASATEGUY a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-070 - Budget annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD :
Budget primitif 2026 – Approbation.**

Délibération n°2026-070 - Budget annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD : Budget primitif 2026 – Approbation.

Madame Sophie-Andrée GARBISO, Adjointe en charge de l'Administration et des finances, expose :

Le budget annexe primitif 2026 REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD s'élève au total à 326 495.26 € dont :

- en fonctionnement : 148 677.34 €,
- en investissement : 177 817.92 €.

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
75 - Autres produits de gestion courante	137 655,00 €	148 677,34 €
Sous total Recettes réelles de Fonctionnement	137 655,00 €	148 677,34 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €
Total Recettes de Fonctionnement	137 655,00 €	148 677,34 €

Dépenses de fonctionnement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
011- Charges à caractère général	32 550,00 €	43 642,34 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	5,00 €
66 - Charges financières	19 000,00 €	13 820,00 €
Sous-total Dépenses réelles de Fonctionnement	51 555,00 €	57 467,34 €
023 - Virement à la section d'investissement	86 100,00 €	91 210,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement	137 655,00 €	148 677,34 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	82 267,97 €	86 007,92 €
165 - Dépôts et cautionnement reçus	600,00 €	600,00 €
Sous-total Recettes réelles d'Investissement	82 867,97 €	86 607,92 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	86 100,00 €	91 210,00 €
Total Recettes d'Investissement	168 967,97 €	177 817,92 €

Dépenses d'investissement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	86 700,00 €	91 810,00 €
Total Dépenses réelles d'Investissement	86 700,00 €	91 810,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	82 267,97 €	86 007,92 €
Total Dépenses d'Investissement	168 967,97 €	177 817,92 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Réhabilitation Ancien EHPAD ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Sare adopté par la délibération n°2026-056 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal pour chacun des budgets primitifs annexes 2026 de la commune, chapitre par chapitre, la présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement d'une part et celles de la section d'investissement d'autre part, à la suite de leur examen par la commission municipale Administration et finances réunie le mardi 14 avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD en une seule fois et non par chapitre tel que résumé ci-dessous :

Vue d'ensemble	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
TOTAUX	148 677,34 €	148 677,34 €	177 817,92 €	177 817,92 €	326 495,26 €	326 495,26 €

- d'approuver la note brève et synthétique du Budget primitif 2026 annexe REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants :

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non-votant :

Pour extrait conforme,
Ont signé au registre
Tous les membres présents.

Le Maire,

Stéphane BARNEIX

